



Numéro spécial Risques

EDITO

Regards sur les risques technologiques.

L'université de Nîmes a choisi de centrer une part de ses recherches autour de la thématique du **risque** dans le domaine **nucléaire**. Si le potentiel industriel et le dynamisme démographique du Gard légitiment ce choix, d'autres raisons l'expliquent : le développement de l'industrie nucléaire dans le monde, objet d'une évidente actualité après l'accident de Fukushima, comme le vieillissement des centrales. L'université de Nîmes offre l'opportunité de faire travailler ensemble les Sciences de la Terre et les Sciences Humaines et Sociales. D'ouvrir des chantiers inédits et complémentaires des travaux réalisés dans les autres universités du sud de la France.

Faire connaître ces projets correspond à un objectif que l'université soit identifiée comme un lieu de recherches. Un lieu de travail privilégiant les nouveaux besoins et les nouvelles demandes de connaissances, plutôt que les traditions académiques consolidées ; les croisements et les hybridations, plutôt que les distinctions, comme le suggère si bien le Rapport 2010 du Conseil pour le Développement des Humanités.

SOMMAIRE

Page 2 - « Représentation et gestion du risque »

Page 2 - « Loi Nome, prix de l'électricité et intérêt général »

Page 3 - « Aménagement urbain et nucléaire »

Pages 3-4 - « Le laboratoire GIS sur la trace des radionucléides »

Page 4 - « La dispersion des radionucléides dans les nappes d'eau souterraines »

Page 5 - « Le stockage des déchets nucléaires »

Pages 5-6 - Interview de Chantal Mouchet
« C.L.I. : lieu de vigilance citoyenne et force de proposition »

Page 7 - « Droit du contentieux nucléaire »

Page 7 - « Régulations sociales et institutionnelles : le nucléaire dans la vallée du Rhône »

Page 8 - IRSN – CEA

Page 8 - « Un projet de structure fédérative »

Page 8 - Agenda





Représentation et gestion du risque

« Tant qu'il n'y a pas de problème, on considère qu'il n'y a pas de risque. » Tel est le discours d'un bailleur social interrogé sur la question de la gestion du risque sismique dans les bâtiments qui sont sous sa responsabilité. Ce type de discours n'est pas isolé. C'est ainsi que les représentants de municipalités touchées par les inondations dans le Var en juin 2010 expriment également l'idée qu'un événement si exceptionnel ne se reproduira pas de sitôt et qu'il n'est donc pas nécessaire de prendre des mesures particulières de prévention.

On se rend compte, à travers ces deux exemples empiriques, que le risque renvoie avant tout à une construction sociale. En effet, les représentations du risque reflètent bien une image subjective de la réalité ; leur évaluation s'appuie davantage sur la perception de la gravité d'une menace, c'est-à-dire l'évaluation de l'ampleur des dommages potentiels pour les aspects auxquels l'individu accorde de la valeur (interruption du mode de vie habituel, perte des moyens de subsistance, atteintes corporelles, santé, vie, maison, sentiment d'abandon du territoire), que sur la perception de la vulnérabilité. Les derniers travaux menés par l'équipe de psychologie sociale de l'université de Nîmes dans le cadre du projet « Revdou » (Réduction de la Vulnérabilité et Définition d'OUtils face au risque sismique) montrent également que les individus opèrent une hiérarchisation des risques lorsque ceux-ci sont multiples dans une région donnée. C'est le cas en Savoie, où la priorité est mise sur le risque inondation, avec un discours à la fois institutionnel et public centré sur cet unique risque, et une minimisation des autres facteurs de risque dans la région.

Il convient donc de s'attacher davantage aux perceptions et aux représentations du risque et de la vulnérabilité pour ce qui concerne, par exemple, les comportements de prévention ou de protection que vont mettre en œuvre les individus. Dans le prolongement du programme « Revdou », une thèse de Doctorat conduite par Adam Chesterman (actuellement en M2 de Psychologie Sociale de l'Environnement à Nîmes), et co-dirigée par Patrick Rateau et Karine Weiss, sera consacrée à cette problématique au sujet du risque sismique. Financée par la Région PACA (demande en cours), elle aura pour but de définir des outils permettant de promouvoir les comportements de protection en s'appuyant sur les représentations sociales de la vulnérabilité au risque partagées par les populations exposées.

**Karine Weiss et Patrick Rateau – Professeurs des universités
Psychologie sociale de l'environnement**



Loi Nome, prix de l'électricité et intérêt général



Tandis que l'on commémore le XXVème anniversaire de l'accident de Tchernobyl de la plus cruelle manière qui soit, alors que d'aucuns, politiques ou citoyens, s'interrogent aujourd'hui sur la nécessité de « sortir » du nucléaire, changer d'énergie, voire ne plus en consommer, une actualité économique brûlante quoique plus discrète pose également la question du nucléaire et des risques potentiels associés.

Certes l'analyse de l'organisation des marchés et notamment de la résultante qu'en constituent les prix, actuels et attendus de l'électricité, semble a priori technique et réservée aux seuls économistes ; toutefois cette lecture permet dans le même temps d'observer et de mettre à jour un faisceau d'interrogations relatives à la répartition des richesses créées et au rôle de l'état dans ladite répartition.

La loi Nome, portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité et adoptée par le Sénat à l'automne 2010, cristallise bon nombre des questions posées en matière de besoins énergétiques et d'accessibilité des consommateurs à l'énergie. Violamment dénoncée par les associations de consommateurs, cette loi est-elle de nature à générer mécaniquement une augmentation des tarifs ?

La question même de l'intérêt général convoqué est ici posée et, par conséquent, celle des services publics en jeu.

La « forte régulation » annoncée n'entre-t-elle pas en contradiction de fait avec un « encouragement au développement de la concurrence » ? Cette dernière est-elle d'ailleurs à même de « renforcer la sécurité d'approvisionnement » de la France et « de permettre aux consommateurs de continuer à bénéficier de l'investissement réalisé dans le développement du nucléaire » ?

Enfin, une telle organisation de marché contribue t-elle à préserver le niveau de sécurité des parcs de production et peut-elle s'accommoder du niveau de risques que nos sociétés sont prêtes désormais à accepter ?

Ce sont donc toutes ces questions, pour certaines à mi-chemin entre le droit et l'économie, qui traversent les travaux engagés et auxquels s'associent d'ores et déjà des étudiants du département Droit, Economie et Gestion.

**Véronique Thireau - Maître de conférences HDR
Sciences économiques**

La carte des installations nucléaires en France est remarquablement diffuse. Elle suit le tracé de l'eau, fleuves et littoral de la Manche et s'explique par les contraintes de site : conditions géologiques, emprise au sol, sismicité, etc. Si la plupart des établissements sont nés à distance des grandes villes, beaucoup en sont aujourd'hui plus proches en raison de l'étalement urbain. Géographes et aménageurs se sont toutefois peu intéressés aux dynamiques d'une industrie (le nucléaire civil) marquée par la puissance des images de destruction spatiale depuis Hiroshima (1945).

L'hypothèse d'un **impensé territorial du nucléaire** interroge la géographie de l'aménagement : place discrète dans les manuels d'enseignement, recherches ciblées, peu connues ... Le développement du nucléaire est soumis à des fluctuations liées au coût du pétrole, aux accidents intervenus dans le monde, au débat sur le climat, qui rendent son utilisation plus ou moins acceptable, et révèlent des liens de nature très diverses avec les territoires locaux. Il peut être *invisibilisé* ou au contraire *revendiqué*, comme facteur d'identité, vecteur de développement économique. La diversité des liens dépend de temporalités, de projets et de coordinations entre acteurs qui restent à analyser, à partir d'études de terrain. Tel est l'objet d'un premier projet pluridisciplinaire sur la thématique du risque nucléaire dans le Gard et la Vallée du Rhône (FonCSI).



Facteur de risque, le nucléaire est par ailleurs facteur de développement, de transformation des paysages ruraux en paysages urbains. Le nucléaire fabrique la ville, mais il est à son tour désormais absorbé par le tissu urbain, en raison de la densification des villes proches. Il s'agit alors de comprendre la complexité de sociétés industrielles marquées par une imbrication des risques naturels et anthropiques, en particulier en milieu urbain où la concentration des populations et des activités les accentuent. L'installation nucléaire est en interrelation avec l'espace environnant. Elle est partie prenante d'une politique d'aménagement dont les objectifs visent la réduction de la vulnérabilité et l'augmentation de la résilience face aux risques naturels et technologiques. La notion de risque technologique en aménagement, et plus particulièrement celle de risque nucléaire dans la ville contemporaine sera le thème d'un séminaire organisé à la rentrée 2011 à l'université de Nîmes, pour lequel un soutien sera demandé à la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier.

Catherine Bernié-Boissard - Maître de conférences HDR
Aménagement de l'espace et urbanisme

Quel littoral pour le Languedoc-Roussillon de 2010 à 2050 : une démarche prospective participative engagée

Le littoral régional est un territoire riche et fragile, très convoité, avec des enjeux complexes. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon a lancé en septembre 2010 **une démarche de prospective participative** qui vise à interroger des idées reçues, à bousculer des habitudes de pensée...

- Quelles alternatives à une vision "mécaniciste" : croissance démographique, construction, logements, économie de services ou résidentielle ?

- Le modèle actuel de développement économique du Languedoc-Roussillon constitue-t-il une fuite en avant ? Forte consommation de revenus de transfert et forte précarité "durable" ?

- Quelles opportunités en termes de développement de filières économiques "productives" en Languedoc-Roussillon ?

Trois ateliers de prospective participative sont organisés en 2011 :

Atelier 1 : La diversification des ressorts de l'économie littorale

Atelier 2 : Nouvelles formes et modalités d'aménagement

Atelier 3 : Gouvernance et Résilience.

Ils donnent lieu à la production de livrets pour dégager **les futurs possibles du littoral à l'horizon 2050**. La réflexion collégiale associant universitaires, services de l'Etat et des collectivités, experts, pour préparer ces ateliers est une expérience de partage des savoirs et de co-construction riche d'enseignements.

Le laboratoire GIS sur la trace des radionucléides

En réponse aux lois de 1991, 2005 et 2006 sur le nucléaire, la structuration de la recherche sur l'Aval du Cycle ElectroNucléaire s'est faite au CNRS, via un Programme Interdisciplinaire de Recherche (PIR) dénommé PACEN. Ce PIR fédère à la fois des GNRs¹ financés par le CNRS et par un ou plusieurs organismes partenaires (CEA, Andra, EDF, AREVA, IRSN, BRGM) et des PCR² financés par le CNRS seul. Le Laboratoire GIS (UMR 6635) pilote plusieurs actions de recherche au sein de 2 GNRs : FORPRO et TRASSE. Créé en 1998, avec J. Lancelot pour Directeur jusqu'en 2007, le GNR FORPRO associe le CNRS et l'Andra³ sur l'étude de faisabilité du stockage géologique en profondeur de déchets nucléaires MHA VL⁴ dans un secteur à la limite de la Meuse et de la Haute

¹ GNR : Groupement National de Recherche.

² PCR : Programme Concerté de Recherche.

³ Andra : Agence nationale de gestion des déchets radioactifs.

⁴ Déchets MHA VL : Déchets de Moyenne et de Haute Activité et à Vie Longue.

Marne. Créé en 2008, le GNR TRASSE associe le CNRS et l'IRSN⁵ sur le transfert des radionucléides dans le sol, le sous-sol et les écosystèmes. Les travaux sont réalisés dans la station pilote de Tchernobyl à 2,5 km du réacteur N°4 accidenté en 1986, mais aussi dans la station expérimentale souterraine IRSN de Tournemire (Aveyron). Ces 2 GNRs fédèrent chacun de l'ordre de 25 équipes à l'échelle nationale sur des actions de recherche pluriannuelles. Au sein d'un PCR dédié aux SHS, le Centre de Recherche Administrative (EA 893) pilote une action de recherche sur le droit du contentieux nucléaire ciblé, dans une première phase de 2 ans, sur les contentieux liés à l'implantation de centrale ou de réacteur nucléaire, avec de fortes collaborations internationales (Taiwan, Japon, Corée du Sud...).

Les travaux précités du GIS et du CRA s'inscrivent dans l'axe majeur transdisciplinaire de recherche de l'université de Nîmes sur les risques, entre autres nucléaires. La compétence et l'expérience acquise à Tchernobyl par les équipes de TRASSE permettent de proposer actuellement via ANCRE⁶, une des thématiques de recherche d'un futur programme de l'ANR ciblé sur l'accident de Fukushima et toutes ses conséquences dans le temps et dans l'espace.

Afin de renforcer la cohérence entre recherche et enseignement professionnalisant à l'université de Nîmes, la Licence professionnelle 3D (Démantèlement, Dépollution, Déchets et maîtrise des risques industriels) créée en 2002 en partenariat avec l'INSTN⁷, a ouvert en 2010 en alternance et en apprentissage. Enfin, le Master RISNUC (Gestion du RISque NUcléaire), ciblé sur la sécurité et la sûreté, ouvrira dès septembre 2011. Celui-ci est porté par UNÎMES en partenariat avec l'IRSN, l'Ecole des Mines d'Alès, les CHU de Nîmes et de Montpellier et le CEA (IBEB⁸ de Marcoule et de Cadarache). Le niveau M2 de ce master sera accessible en alternance et en apprentissage.

**Joël Lancelot – Professeur des universités
Géochimie isotopique
Directeur du GNR TRASSE**

La dispersion des radionucléides dans les nappes d'eau souterraines



*Sarcophage du réacteur n°4
de la centrale de Tchernobyl*

A la suite de l'accident du réacteur 4 de la centrale de Tchernobyl le 26 avril 1986, les résidus de combustible, les sols et la végétation contaminés ont été enfouis dans 800 fosses au sein de la zone d'exclusion (diamètre 30km) afin de minimiser la dispersion des radionucléides par voie aérienne. Peu profondes et excavées à la hâte dans des formations sableuses et perméables, ces fosses sont soumises depuis 25 ans au lessivage par les eaux de pluie s'infiltrant dans les sols. Certains radionucléides sont ainsi mobilisés et rejoignent les eaux souterraines. Quel sera le devenir des radionucléides dans la nappe phréatique dans le temps et dans l'espace ?

Pour répondre à cette question fondamentale pour l'environnement, une étude hydrochimique systématique est

menée au laboratoire GIS dans le cadre du GNR TRASSE, et ce, en collaboration avec des équipes de recherche d'IDES⁹, du LSCE¹⁰, de Géosciences Rennes, du CENBG¹¹, de l'IRSN ainsi que des instituts ukrainiens : l'IGS¹² et l'IUAR¹³. L'objectif est d'estimer les vitesses d'écoulement des eaux souterraines et de définir les processus affectant le transport des radionucléides dans la nappe phréatique en aval d'une des 800 fosses, la fosse T22.

Les processus mis en évidence seront transposables à d'autres cas de contamination accidentelle tel que celui de Fukushima.

En parallèle et en se plaçant dans l'hypothèse de la rupture des barrières de confinement d'un site de stockage souterrain de déchets radioactifs, des travaux développés au laboratoire GIS dans le cadre des GNRs FORPRO et TRASSE, s'intéressent aux processus de dispersion de radionucléides, tel que le ³⁶Cl, par advection dans les aquifères ou par diffusion au travers d'une pile sédimentaire, et ce, afin de contraindre leur temps de retour à la surface et à la biosphère.

Les résultats de ces recherches sont publiés dans des revues référencées et notamment dans un volume spécial d'«Applied Geochemistry» à paraître en 2011 et qui rappellera les conséquences au présent de l'accident de Tchernobyl survenu il y a 25 ans.



*Prélèvement d'eaux souterraines sur le site
expérimental de l'IRSN dans la zone
d'exclusion de Tchernobyl*

**Corinne Le Gal La Salle - Maître de conférences HDR
Géochimie isotopique**

⁵ IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

⁶ ANCRE : Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie.

⁷ INSTN : Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires.

⁸ IBEB : Institut de Biologie Environnementale et de Biotechnologie.

⁹ IDES : Laboratoire Interactions et Dynamique des Environnements de Surface

¹⁰ LSCE : Laboratoire des Sciences du Climat et l'Environnement.

¹¹ CENBG : Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan.

¹² IGS : Institut des géosciences (UKR).

¹³ IUAR : Institut ukrainien de radioécologie (UKR).

Le stockage des déchets nucléaires

Les travaux menés au laboratoire GIS de l'université de Nîmes sont orientés, depuis la loi de 1991 portant sur la gestion des déchets nucléaires MHAVL, sur la faisabilité de leur stockage en formation géologique profonde.

Dans les années 1994-1996, les reconnaissances et recherches réalisées à l'échelle nationale ont permis d'identifier, entre autres, deux couches sédimentaires profondes présentant des caractéristiques favorables à l'accueil d'un stockage. L'une de ces couches se situe dans le Gard, près de Marcoule, entre -400m et -800m; la seconde couche est localisée à la limite de la Meuse et de la Haute-Marne entre -420m et -550m. En 1998, à l'issue de débats scientifiques, politiques et publics, seule la formation de la Meuse/Haute-Marne, de type 'argilite', a été sélectionnée pour le développement de travaux plus approfondis. Ces travaux sont réalisés au sein d'un laboratoire souterrain implanté par l'ANDRA à Bure à 490m de profondeur dans l'argilite. Ce laboratoire permet de mener des études dans des conditions réelles de stockage et d'appréhender la sûreté du concept de gestion. Les travaux réalisés à Nîmes et dans le cadre des GNRs FORPRO et TRASSE visent notamment à identifier le comportement de la formation profonde lors de l'introduction et de la mise en place de géomatériaux exogènes tels que les bétons et les ciments qui constitueront les matériaux de l'architecture des galeries de stockage, ou encore la matrice de certains colis de déchets. Des travaux complémentaires sont réalisés par analogie dans un second site expérimental souterrain, implanté par l'IRSN à Tournemire en Aveyron, dans une roche argileuse aux propriétés proches de celles de l'argilite de Bure. Ce site présente l'avantage de disposer de zones dans lesquelles la roche argileuse est en contact avec des bétons depuis plusieurs dizaines ou d'une centaine d'années. Ces travaux font l'objet de publications et communications internationales et, notamment, d'un numéro spécial de la revue « Applied Geochemistry », à sortir en 2011, ciblé sur les thématiques de recherche du GNR TRASSE.

**Isabelle TECHER - Maître de conférences HDR
Géochimie isotopique**

C.L.I. : lieu de vigilance citoyenne et force de proposition

Interview de Chantal Mouchet, chargée de mission à la Commission Locale d'Information du Gard.

UNÎMES Info Recherche : Qu'est-ce qu'une Commission Locale d'Information ?

Chantal Mouchet : En 1981, la circulaire Mauroy met en place des commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base (INB). Leurs missions : la prévention des risques liés aux activités nucléaires, la surveillance des impacts de ces activités sur la population, les travailleurs, l'environnement et l'information des populations et des partenaires locaux sur toutes ces questions.

En France, la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi TSN) assure le droit du public à une information fiable et accessible. Cela passe par la mise en place d'une autorité indépendante – l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) - mais aussi par la restructuration des CLI et le renforcement de leurs missions. Notamment chargées du suivi de l'information et de la concertation en matière de sûreté nucléaire, elles sont présidées par le Conseil Général du département d'implantation du site ou de la centrale nucléaire.

Le décret du 12 mars 2008 prévoit les règles de composition (au moins 50% d'élus) et de fonctionnement (50% de subventions des collectivités et 50% de l'Etat).

Aujourd'hui les CLI disposent de pouvoirs mais aussi de responsabilités comme :

- organiser des expertises, y compris en matière d'épidémiologie,
- faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site,
- elles doivent être obligatoirement consultées pour tout projet impliquant la réalisation d'une enquête publique.

« Il n'existe pas ailleurs qu'en France de structure aussi encadrée juridiquement »

La Commission Locale d'Information du site de Marcoule (CLI Marcoule-Gard) a été mise en conformité vis-à-vis de la loi TSN lors de son assemblée générale en 2008. Présidée par Alexandre PISSAS, conseiller général du canton de Bagnols ^s/Cèze, elle compte 56 membres titulaires.



Elle assure une mission d'information et de suivi au quotidien et porte actuellement une attention particulière aux travaux liés à la gestion de la phase post-accidentelle. Elle est d'ailleurs l'un des quatre groupes de travail pilotes mis en place par l'ASN sur cette thématique d'actualité depuis les événements survenus au Japon.

UIR : Quel est son périmètre d'intervention ?

C.M. : Sur le plan géographique son premier périmètre d'intervention est celui du Plan Particulier d'Intervention du site nucléaire de Marcoule (26 communes), mais elle œuvre pour tous les publics bien au-delà de cette limite. Dotée d'une mission générale de suivi d'information et de concertation en matière de sûreté, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, elle doit assurer une large diffusion de ses travaux, accessibles au plus grand nombre. Elle peut faire réaliser des expertises, des études épidémiologiques ainsi que des analyses liées aux rejets dans l'environnement. Elle peut saisir l'Autorité de Sûreté Nucléaire ou les ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection de toute question relative à ces deux thématiques. Enfin, elle peut être saisie de toute question relative à son domaine de compétence.

UIR : Suite à la catastrophe survenue au Japon, la CLI du Gard a-t-elle été particulièrement sollicitée par le grand public ?

C.M. : Elle a dans un premier temps joué son rôle de relais d'information auprès de ses membres et de ses partenaires. Elle a donc transféré les informations institutionnelles (provenant de l'ASN et de l'IRSN) en temps réel.

Elle a ensuite été interpellée par la population sur plusieurs points :

- la nécessité ou non de prendre des comprimés d'iode,
- l'existence de radionucléides dans le nuage qui s'est retrouvé au-dessus du territoire français,
- le risque sismique dans le Gard rhodanien,
- le risque d'inondation et ses éventuelles conséquences sur la sûreté du site de Marcoule.

Elle a joué son rôle en relayant les informations les plus transparentes et les plus indépendantes à ses yeux.

Elle a provoqué une réunion d'information extraordinaire au cours de laquelle elle a interpellé l'exploitant sur les risques naturels autour du site de Marcoule. Elle a ainsi obtenu des réponses de la part de l'exploitant concernant l'impact en France de l'accident de Fukushima ainsi que sur le risque d'inondation et le risque sismique auxquels peut être soumis le site de Marcoule. La presse locale s'est fait l'écho de ces échanges.

Dans ce contexte particulier (multiplication des communiqués de presse, incertitude et rareté de l'information japonaise), la CLI a repéré des questions sur lesquelles elle souhaite porter sa réflexion comme la gestion de la phase post-accidentelle (déjà engagée dans cette démarche, elle poursuivra son action), la maîtrise de l'urbanisation autour des sites, l'environnement (s'assurer de la mise à disposition des mesures environnementales pour les populations locales)...

Il est intéressant de noter que dans son courrier à l'attention du président de l'ASN, M. André-Claude LACOSTE, le Premier ministre, M. François FILLON, demande la réalisation d'un audit des centrales, axé sur leur sûreté et précise la nécessité d'associer les CLI à cette réflexion.

UIR : Existe-t-il l'équivalent des CLI au Japon ?

C.M. : Il n'existe pas ailleurs qu'en France de structure aussi encadrée juridiquement que les CLI. Les citoyens japonais sont très demandeurs d'information sur le fonctionnement et la composition des CLI (nous avons pu le remarquer lors de différentes rencontres avec des délégations d'élus japonais). Questionnaires à l'appui, ces délégations voulaient en savoir plus sur « la transparence à la française ».

Le gouverneur de la Préfecture peut jouer le rôle de trouble-fête lorsque des décisions sont prises par les exploitants et qu'il les conteste. Néanmoins, c'est l'exploitant qui informe la population locale des activités du site dont il a la charge mais il n'existe pas de structure véritablement organisée ayant un rôle identique à celui de nos CLI françaises.



✓ Droit du contentieux nucléaire



Dans nos sociétés occidentales, toutes les activités humaines fournissent matière à questions de droit. C'est en particulier le cas pour le nucléaire en raison de son empreinte économique forte (lourdeur et complexité des investissements pour la gestion complète du cycle, poids dans le paysage et la production énergétique nationale), de ses nuisances ou risques spécifiques (réacteurs et installations en activité ou en démantèlement, entreposage, transport de déchets, transfert de radionucléides vers la biosphère) engendrant peurs voire quelquefois fantasmes. De ce fait, en France, la pratique quasi systématique du recours devant une juridiction est devenu la norme pour ceux qui non

seulement contestent un projet spécifique (une centrale en un site donné ou une extension de durée d'exploitation d'un maillon du cycle par exemple) mais plus généralement la filière nucléaire elle-même.

Trois raisons au moins peuvent justifier un programme d'étude du droit nucléaire. En premier lieu, il n'existe aucun travail universitaire de recherche en France dans ce domaine. En deuxième lieu, les contentieux, c'est-à-dire les recours intentés par des requérants devant le juge, ont tendance à se multiplier. En effet, notre système juridique est de façon générale, et pas seulement pour le nucléaire, particulièrement ouvert à la contestation de dispositions administratives. Ces recours peuvent éventuellement ralentir le programme de constructions d'INB (Installations Nucléaires de Base) et augmenter ainsi de façon importante les coûts des investissements. En troisième lieu, et de manière complémentaire, le non respect d'une procédure peut se révéler extrêmement coûteux si le juge prononce une annulation (le contentieux de l'annulation, à travers le recours pour excès de pouvoir, est une procédure ayant des conséquences très lourdes pour l'administration si le juge prononce « l'annulation » d'une de ses décisions). La connaissance et la compréhension des mécanismes de la jurisprudence peuvent donc aider à anticiper ou à mieux régler les inévitables conflits. En effet, ceux-ci même s'ils sont souvent fondamentalement de nature politique, trouvent presque inévitablement leur matérialisation dans la sphère juridique.

La thématique consiste donc à étudier principalement le contentieux afférent aux centrales nucléaires, en prenant appui, naturellement, sur les textes, notamment les lois qui, en ce domaine, sont particulièrement longues et techniques. Ceci amène à réfléchir à la pratique des pouvoirs publics et au sens de notre réglementation. L'étude s'intéresse également, sans qu'il y ait aucun paradoxe, aux moyens qui pourraient éviter les contentieux.

**Emmanuel Roux – Maître de conférences HDR
Droit public**

✓ Régulations sociales et institutionnelles : le nucléaire dans la vallée du Rhône

Alors qu'il appartient pleinement à l'aménagement du territoire, le nucléaire fait relativement peu l'objet d'études en sciences sociales. La maîtrise de l'urbanisation vise à protéger la population en cas d'accident, en s'assurant que les constructions existant dans la zone de danger permettent la mise en œuvre efficace des actions de protection. Or, s'il convient de limiter la vulnérabilité des territoires, les collectivités territoriales, ont longtemps été exclues du processus décisionnel d'implantation ou de gestion des sites nucléaires, qui s'articule autour de l'Etat et des sociétés exploitantes. Cela explique les attitudes variées adoptées par les collectivités et leurs populations : acceptation, résistance, opposition. Toutefois, l'une ou l'autre de ces attitudes vont prendre la forme d'une production normative traduisant des mécanismes de négociation, de compromis et d'arbitrage. L'université de Nîmes va ainsi répondre à l'appel de la **Fondation pour une Culture de la Sécurité Industrielle (FONCSI)** avec un projet porté par des chercheurs en aménagement du territoire, économie sociale, psychologie sociale et droit public. En cours de préparation avec la **Commission Locale d'Information de Marcoule-Gard (C.L.I.)**, cette étude pluridisciplinaire propose d'analyser les modes de coordination entre acteurs (publics et privés) et les conflits qui en découlent autour de l'installation et de la gestion d'activités potentiellement porteuses de risques. **L'objectif est donc in fine de dresser une typologie des liens entre collectivités et industrie nucléaire afin d'améliorer la connaissance des spécificités du territoire étudié et de développer des outils d'analyse stratégique des comportements autour d'un socle théorique en mouvement qui ne cesse actuellement de s'enrichir et se diversifier.**

**Nicolas Font - Maître de conférences
Droit public**

L'université de Nîmes et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire ont décidé de collaborer dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun. Elles ont signé un accord pour le développement d'actions de recherche dans le cadre du GNR TRASSE CNRS-IRSN et de l'axe principal développé par UNÎMES sur le risque nucléaire. Il s'agit également de soutenir le Master RISNUC (Gestion du RISque NUCléaire) qui ouvrira dès la rentrée prochaine.



UNÎMES compte aujourd'hui 15 intervenants du CEA Marcoule dans ses formations. La proximité géographique des établissements est un atout pour le développement de coopérations de recherche. Il existe des besoins identifiés en formation dans le domaine du nucléaire, notamment en Droit et en SHS. Des actions spécifiques ont été amorcées avec l'antenne du Centre de Recherche Administrative de Nîmes sur le droit du contentieux nucléaire. La prochaine journée d'études sur ce thème aura d'ailleurs lieu sur le site de Marcoule en octobre prochain. Enfin, d'autres collaborations pourraient être développées en chimie, chimie isotopique et physique.

Un projet de structure fédérative

L'université de Nîmes souhaite développer un projet de recherche interdisciplinaire spécifique autour de la thématique du **risque technologique**, notamment dans le domaine **nucléaire**.

La création et la reconnaissance d'une **structure fédérative de recherche** devrait voir le jour sur la base des collaborations entre les sciences de la terre, le droit, les sciences économiques et les sciences humaines et sociales. Cette structure s'appuierait sur les ressources des UMR et les équipes d'appartenance des enseignants-chercheurs la constituant.

AGENDA

Jeudi 21 avril 2011 de 9h à 17h30

Amphi A3 site Vauban

3^{ème} Journée d'études Histoire et Patrimoine
« Archéologie expérimentale et médiation historique : L'histoire à la portée de tous »

Jeudi 5 mai 2011 à 18h

Amphi A3 site Vauban

« L'énergie solaire à Cuba » par Julio Rimada, docteur à l'université de la Havane (Cuba).
Conférence en espagnol traduite simultanément.

Mardi d'UNÎMES

24 mai 2011 à 18h

Amphi A3 site Vauban

« La catastrophe nucléaire de Fukushima et ses conséquences ; comparaison avec Tchernobyl »
par Joël Lancelot, professeur à l'université de Nîmes, directeur du GNR TRASSE CNRS-IRSN.

Mardi 31 mai 2011 à 16h30

Amphi 1 site des Carmes

"Fouilles archéologiques sur le site des Carmes : découvertes de 1997 et du chantier en cours"
par Odile Maufras (INRAP)

Ouverture au public du chantier de fouilles archéologiques des Carmes le samedi 21 mai 2011.